



Cercle des Œnophiles du Vexin

(Section de Vigny-Loisirs).

Salle des Fêtes de Vigny. 95450

Le **Mardi 17 septembre 2019** à 20 h 30 s'ouvrira la première séance de la session 2019-2020 du « Cercle des Œnophiles du Vexin » par une séance consacrée aux vins de cépage Pinot Noir.

Ce club de dégustation, animé par **Jean-Christophe Pouteau**, Sommelier- Caviste-Conseil, (installé à Franconville), est une association très active, comptant entre 80 et 90 adhérents chaque année.

Ils viennent, sans se prendre la tête, pour découvrir quel est le rapport entre la géologie, le cépage, le climat, le vigneron et son savoir-faire, les bonnes années et les autres, Bref tout ce qui va contribuer à élaborer ces vins qui sont la richesse de notre pays.

La dégustation est tout un art qui s'apprend, où entrent en jeu la **vue, l'odorat, le goût**, et c'est ainsi que l'on discerne les vins que l'on aime, et pourquoi on les apprécie particulièrement. C'est plus facile pour les retrouver après !

Et puis, ce qui est important, c'est de savoir choisir le vin qui ira le mieux avec le plat que l'on a cuisiné. **L'accord Mets-& Vins**, c'est tout un art, très prisé par les épicuriens que nous sommes ! On apprend aussi qu'il n'est pas nécessaire d'être très fortuné pour déguster des vins de bonne qualité. De petites merveilles à prix modéré existent, encore faut-il savoir les trouver ! Et un bon sommelier est là pour nous y aider.

Déguster du bon vin, et bonne qualité, en quantité raisonnable, c'est excellent pour la santé. Les clubs de ce genre se multiplient un peu partout, car l'on sent un désir de connaître et discerner la qualité du « bon lait d'octobre », comme le qualifiait Georges Brassens. Et il est important, pour garder le moral, de se faire plaisir !

Si vous cherchez des informations sur ce Club particulièrement, (Programme de l'année, tarifs,) vous les trouverez en détail sur le site officiel du village d'Avernes (www.avernes95.fr), et celui de la Cave Pouteau (www.cave-pouteau.com/).

Vous y apprendrez que le tarif de l'adhésion à l'année, est de **150 €**, et que cette année, le nombre d'adhérents est strictement limité à **90 maximum**. (*Les remplaçants, s'il y a des défections seront admis au tarif de 50 €*) Mais l'on peut venir, sans être inscrit, à la séance pour **20 €** pour les séances autres qu'Exceptionnelles (*Décembre 2019, Mai 2020, et Juin 2020*).

Et vivent Dionisos, Bacchus... et Saint-Vincent le patron des vigneron !

Philippe BESSODES